

# FICHE DE PRESENTATION DU MEMOIRE DE MASTER 2 EN SCIENCES DE L'EDUCATION

De : OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald

## THEME

### DECENTRALISATION ET MICROPLANIFICATION DE L'OFFRE SCOLAIRE AU BURKINA FASO:

Etat des lieux et perspectives  
dans quelques communes en  
milieux urbain et rural

#### Directeurs de recherche :

- ✕ Pr OUEDRAOGO Jean-Baptiste,  
Université de Ouagadougou
- ✕ Pr VALLEAN Tindaogo Félix  
Université de Koudougou



Séance de soutenance du 31 octobre 2012



Le Jury ce jour 31 octobre 2012

#### Profil du candidat :

OUEDRAOGO M. Guy Romuald,  
Inspecteur de l'Enseignement du  
Premier Degré, Sociologue de  
l'Education ; Direction des Etudes et de  
la Planification /Ministère de l'Education  
Nationale et de l'Alphabétisation  
Tel :(226) 78 32 26 99 ou 70 02 65 07  
E-mail : [om.guyromuald@yahoo.fr](mailto:om.guyromuald@yahoo.fr)



Photo de famille à l'issue de la délibération

#### Les membres du jury :

Pr TRAORE Kalifa ;  
Pr OUEDRAOGO Jean-Baptiste ;  
Dr ROUAMBA Valérie.

## Résumé du mémoire

L'éducation est un droit fondamental pour l'enfant. C'est pourquoi la question de la démocratisation de l'éducation est placée aujourd'hui au premier ordre des priorités nationales et mondiales. Or, l'atteinte de l'objectif de l'EPT en 2015 reste un défi majeur pour le Burkina Faso, particulièrement dans le contexte actuel où le pays connaît un déficit de scolarisation avec une démographie galopante dans une économie peu performante. Il apparaît urgent de trouver des stratégies efficaces pour une expansion accélérée de l'offre d'éducation, afin de donner à tous les enfants du pays plus d'égalité de chance d'accéder à la scolarisation. C'est pourquoi, le Burkina Faso s'est engagé résolument dans des réformes politiques visant à impulser une expansion rapide de l'offre scolaire.

Le processus de décentralisation est l'une des plus importantes réformes politiques et institutionnelles opérées par l'Etat burkinabé. Elle ambitionne de réaliser un développement participatif et harmonisé à la base. Dans ce contexte, et souscrivant au principe de subsidiarité, certaines compétences du sous secteur de l'enseignement primaire, notamment celles liées au développement et à la gestion des écoles, ont été transférées aux collectivités territoriales jugées plus proches des populations et plus aptes à gérer le développement de l'éducation en fonction

de la demande de leurs localités. Les communes ont désormais la responsabilité d'assurer la construction, la réhabilitation, l'équipement et le fonctionnement des écoles primaires.

Si cette nouvelle formule de gestion de l'éducation répond à la nécessité pour l'Etat de prêter une attention plus grande au facteur d'efficacité et à la rationalisation dans le financement de l'éducation, elle rencontre de nombreuses et graves difficultés dans sa mise en œuvre.

La présente recherche sur la planification de l'offre scolaire dans nos communes s'inscrit dans la quête de stratégies pertinentes pour une mise en œuvre efficiente de la décentralisation de l'éducation. Il s'agit principalement d'identifier et de décrire les mesures de planification mises en œuvre par les collectivités locales pour satisfaire la demande de scolarisation, mais aussi, de suggérer quelques stratégies à même d'éclairer la mise en œuvre d'une carte scolaire communale pertinente dans ces localités aux caractéristiques géographiques, socioéconomiques et démographiques différentes et très dynamiques.

Notre question de recherche est la suivante : comment les collectivités territoriales assurent-elles la planification de l'offre scolaire au niveau local dans le cadre de l'exercice des compétences qui leur sont transférées ?

Dans l'optique de toucher aux contextes et réalités les plus divers, nous avons choisi comme champ d'étude, la commune urbaine de Ouagadougou (Région du Centre) et les communes rurales de Poa (Région du Centre-Ouest), Kantchari (Région de l'Est) et Solhan (Région du Sahel). Notre enquête a touché tous les acteurs et partenaires de l'éducation.

Au terme de notre recherche, les résultats obtenus peuvent être décrits comme suit : au Burkina Faso, le transfert des compétences et des ressources de l'enseignement primaire aux communes s'est effectué dans un contexte où les collectivités territoriales présentent des limites objectives en termes de capacités pour une programmation judicieuse des investissements et une quête dynamique des financements pour l'expansion de l'offre scolaire. En l'absence d'un dispositif officiel national de suivi-contrôle pour accompagner les collectivités, on constate l'inexistence de cartes scolaires communales qui puissent orienter les cartes éducatives provinciales et nationale.

Outre les suggestions faites par les enquêtés, nous avons formulé des stratégies pour améliorer la planification de l'offre scolaire au niveau communal.

**Mots clés** : Politiques éducatives, gestion du système éducatif, décentralisation, partenariat, développement local, microplanification, offre scolaire, carte scolaire.

Décision du jury : Admis

Mention : Très Bien